



résiliation d'un syndic de copropriété pour autogestion

Par **FRIBOULET**, le **05/07/2011** à **17:11**

Nous sommes une petite copropriété de 8 appartements pour 7 propriétaires et nous rencontrons de multiples problèmes avec le syndic (irrégularités de gestion des comptes, les assemblées générales ne sont jamais respectées dans les temps, les comptes rendus ne sont pas conformes aux demandes effectués, les travaux sont demandés et gérés par les habitants, trois trimestres ont été créditeurs en notre faveur par défaut de comptabilité et de surcroît, ce sont les habitants qui ont du intervenir, confusion entre nos fonds de travaux et les appels de charges pour régler les entreprises, les arrêts de comptes de septembre 2010 ne nous toujours pas parvenus, etc...°
Au vu de tous ces soucis, tous les propriétaires souhaiteraient une autogestion de notre bien. Quelle est la marche à suivre pour radier le syndic et mettre en place notre projet dans les meilleurs délais et conditions;

Merci de bien vouloir nous informer de la marche à suivre.

Slts

Clarisse FRIBOULET

Par **Domil**, le **05/07/2011** à **17:14**

Il faut virer le syndic pro en AG et nommer un syndic bénévole